



Séance du Conseil Municipal du vendredi 17 novembre 2023

**Délibération du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel**

Séance ordinaire du vendredi 17 novembre 2023

N°5/Petite Enfance

Autorisation de signature - Convention d'objectifs et de financement 'Subvention de Fonctionnement (Fonds nationaux) - Fonds Publics et Territoires - Fonction Enfance - Axe n°6 : Appui aux démarches innovantes' avec la CAF du Val d'Oise

Le vendredi 17 novembre 2023, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 9 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire : Mme Véronique CHAINIAU

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina MORENO, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, M. Mohamed ANAJJAR, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentés : M. Gourta KECHIT par M. Jean-Louis MARSAC, Mme Hakima BIDLHADJELA par Mme Véronique CHAINIAU, M. Cémil YARAMIS par M. Cédric PLANCHETTE, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO par M. Mohamed ANAJJAR, Mme Virginie SALIBA par M. Jean-Pierre IBORRA, M. Bankaly KABA par M. Sori DEMBELE

Absent excusé : M. Hervé ZILBER

Absent :

M. le Maire informe que la signature d'une convention d'objectifs et de financement entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val d'Oise est nécessaire pour définir et encadrer les modalités d'intervention et de versement de l'aide portant sur une subvention de fonctionnement visant des actions relevant de l'axe 6 : appui aux démarches innovantes.

La présente convention d'objectifs et de financement poursuit, de manière non exhaustive, les objectifs suivants :

- Le développement durable,
- Les liens intergénérationnels,
- La qualité d'accueil et les pédagogies innovantes,
- Les démarches favorisant l'accès aux droits,
- L'inclusion numérique des publics.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'une aide au fonctionnement qui permet le maintien de la

garderie éphémère sur l'année 2023.

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la candidature de la Ville à l'appel à manifestation d'intérêt « Accueil pour Tous » (2021-2022), la Ville a développé un accueil collectif mobile au sein des centres socio-culturels Salvador Allende et Boris Vian avec la mise en place d'une garderie éphémère à raison d'une demi-journée par semaine.

Ce mode d'accueil permet à des familles éloignées des modes d'accueil plus traditionnels d'expérimenter la séparation dans un cadre sécurisant pour leur enfant, de « travailler » la socialisation de l'enfant pour faciliter la transition vers l'école maternelle ou de disposer de temps pour s'impliquer dans des démarches administratives et/ou d'insertion.

La présente convention fixe le montant de la subvention accordée, par la Commission d'Action Sociale du Val d'Oise, sur fonds nationaux à 40 000€ pour l'année 2023.

La convention est conclue du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 et ce conformément au courriel de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise reçu le 11 septembre 2023, informant la Ville de la validation des diverses modalités de ladite convention.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention et de l'autoriser à signer la convention d'objectifs et de financement Subvention de Fonctionnement (Fonds nationaux) - Fonds Publics et Territoires - Fonction Enfance - Axe n°6 : Appui aux démarches innovantes avec la CAF du Val d'Oise.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition de convention d'objectifs et de financement Subvention de Fonctionnement (Fonds nationaux) - Fonds Publics et Territoires - Fonction Enfance - Axe n°6 : Appui aux démarches innovantes avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val d'Oise, annexée à la présente délibération,

VU l'avis favorable de la Commission Petite Enfance – Education – Jeunesse du 19 octobre 2023,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 7 novembre 2023,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement Subvention de Fonctionnement (Fonds nationaux) - Fonds Publics et Territoires - Fonction Enfance - Axe n°6 : Appui aux démarches innovantes avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val d'Oise, annexée à la présente délibération,

AUTORISE M. le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val d'Oise ladite convention ainsi que tous les documents y afférents,

ville de Villiers-le-bel

Séance du Conseil Municipal du vendredi 17 novembre 2023

CHARGE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui d'accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,
Mme Véronique CHAINIAU

Le Maire,
M. Jean-Louis MARSAC



Publication le : 28 NOV. 2023
Transmission en Sous-préfecture le : 28 NOV. 2023